

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2020/.....095..... /PRG/SGG

PORTANT CHANGEMENT DE DENOMINATION
DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS DE GUINEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi L/2018/025/ AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

Vu le Décret D/2018/252/PRG/SGG du 15 octobre 2018, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Vu le Décret D/2020/052/PRG/SGG du 28 février 2020, portant nomination du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

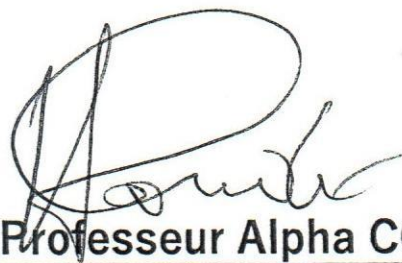
DECRETE:

Article 1^{er}: L'Institut Supérieur des Arts de Guinée, en abrégé « ISAG », est dénommé Institut Supérieur des Arts **Mory KANTE** « ISAMK » de Dubréka.

Article 2 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret.

Article 3: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Conde', is written over a horizontal line.

Professeur Alpha CONDE